La jeunesse dramatique.

La vogue est aux jeunes. Depuis quelques mois, nous avons vu l'apparition du Théâtre-Libre, du Théâtre des Jeunes, des Joyeux, des Intimes, et autres petits théâtres où des pièces de jeunes auteurs sont interprétées par de jeunes comédiens. Depuis quelques jours, nous avons le Théâtre d'application, créé par M. Bodinier, secrétaire de la Comédie-Française, avec le concours des principaux sociétaires de la maison de Molière, pour habituer à la scène les élèves des classes de déclamation du Conservatoire. Toutes ces tentatives ont été couronnées de succès et prouvent qu'il y a en ce moment, dans le public, un mouvement bien marqué en faveur de la jeunesse dramatique.

En remontant dans les annales théâtrales, on rencontre l'existence de beaucoup de petites scènes sur lesquelles ont débuté de jeunes comédiens devenus de grands artistes. Il y a eu autrefois le théâtre des Jeunes Comédiens, le théâtre des Jeunes Elèves, et, revenant à une époque peu éloignée, nous nous souvenons d'avoir vu il y a une quinzaine d'années, dans une salle de spectacle située rue de la Fidélité, et qui s'était appelée la Société artistique, puis la salle Saint-Laurent, des acteurs inexpérimentés encore, mais dont le talent perçait déjà, et qui sont applaudis aujourd'hui dans nos grands théâtres; plusieurs de ceux que je désigne font partie de la troupe actuelle de la Comédie Française.

Un théâtre de jeunes artistes fut créé sous Louis XV, et la première pièce qui y fut jouée, les *Battus payent l'amende*, obtint un succès prodigieux; la cour et la ville y passèrent. Un débutant, Volanges, qui plus tard acquit une réputation européenne, interprétait dans cette pièce le rôle de Jeannot. Jeannot eut tous les honneurs attachés à la célébrité; il fut modelé en terre, en plâtre, en stuc, en bronze; Louis XV l'avait sur sa cheminée, en regard du capitaine Laroche, qui commandait la *ménagerie et la basse-cour* du château de Versailles.

C'est ce capitaine Laroche qui, entrant un jour dans le cabinet du roi et apercevant le buste de Volanges à côté du sien, le brisa en morceaux, en s'écriant:

—Sire, quel est le malheureux qui a osé placer le buste d'un histrion à côté de celui d'un brave militaire décoré de vos ordres?

Le roi sourit ou fit semblant. Pour toute vengeance, il dit:

—Capitaine Laroche, j'ai rencontré dans la cour du château, du côté de l'Orangerie, un dindon qui se promenait; si pareille chose arrive encore, je vous ferai casser *à la tête de votre compagnie*.

Louis XV avait de l'esprit, comme on sait, le capitaine Laroche sourit, ou fit semblant de sourire.

Désaugiers, le bon chansonnier, fit ses premières pièces pour le théâtre des Jeunes Artistes.

Il y donna l'*Entresol*, les *Deux dévotes*, le *Testament de Carlin*, etc. Sur ce théâtre aussi débuta Lepeintre aîné, qui jouait les Arlequins et se fit remarquer dans le rôle de Maineau, de *Misanthropie et Repentir*.

Vers 1803 ou 1805, Lepeintre aîné, voyant que le théâtre allait mal, partit avec quelques-uns de ses camarades, sous la tutelle d'un nommé Petit, qui enseignait la déclamation à nos comédiens.

Désaugiers et son ami Vanquelin furent du voyage; ils allèrent à Marseille, à Avignon; Désaugiers, ainsi que Molière, fut, dans la troupe, acteur et même chef d'orchestre.

Jacquelin se borna à l'humble emploi de souffleur.

En passant par Avignon, Désaugiers, joua le père Thomas dans *le Club des bonnes gens*, chanta une espèce de ronde en deux couplets; le public, croyant qu'il y en avait trois, se mit à crier: le troisième couplet! le troisième couplet! Désaugiers dit tout bas à son camarade: Il n'y en a que deux. Mais le bruit redoublant, il improvisa un troisième couplet qui eut les honneurs du *bis*.

On pense bien que nos comédiens ambulants ne firent pas fortune, ils se séparèrent bientôt. Lepeintre aîné alla à Bordeaux, où il resta pendant dix ans et de là revint à Paris, au théâtre des Variétés. Lepeintre devint un de nos comiques les plus réputés aux Variétés, puis au Palais-Royal.

En revenant de Marseille, Désaugiers, Jacquelin et quelques autres étaient dans un tel état de gêne qu'il était temps qu'ils arrivassent à Paris. A quatre heures de la capitale, leurs estomacs commençant à crier, et la caravane ne pouvant plus marcher, Désaugiers prit son violon, et pour retremper le courage de ses amis, leur joua des contredanses jusqu'à la barrière. Ce fut là que Désaugiers, à qui il ne restait plus qu'un sou dans sa poche, acheta un petit pain, et dit en riant à Jacquelin, en le rompant en deux:

—Veux-tu l'aile ou la cuisse?

Le théâtre des Folies Dramatiques, où jouaient tout d'abord des débutants, eut la vogue pendant assez longtemps; mais comme beaucoup d'autres, il eut des mauvais jours, et fut obligé d'appeler quelquefois à son secours des acteurs de haute lignée. Frédérick Lemaître lui vint un moment en aide; cet habile comédien, voyant que, par un été, le boulevard du Temple était triste et désert prit en pitié ce pauvre boulevard, témoin de ses débuts. Il alla trouver le directeur des Folies, M. Mourier, et lui dit:

—Vous souffrez....
—Qui vous l'a dit?...
—Je le sais, et si vous voulez, je fais accourir tout Paris à votre théâtre....
—Il fait bien chaud, répondit le pauvre directeur en hochant la tête....
—Bien chaud!... bien chaud!.... Tant mieux; reprend Frédérick....

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire.

—Vous croyez?
—Sans doute, quand on le veut bien...

L'été n'a pas de feux, l'hiver n'a pas de glace.

Et là-dessus, il lui montre les feuillets d'un manuscrit,—celui de *Robert-Macaire*.

M. Mourier entraîne le grand comédien dans son cabinet, lui signe un engagement, met la pièce à l'étude, et la salle des Folies-Dramatiques ne fut pas assez grande pour contenir la foule qui se pressait chaque soir à ses portes.

Harel, le fameux directeur de la Porte-Saint-Martin, aimait les jeunes auteurs à sa façon. Un jour que sa caisse était vide et qu'il devisait avec Frédérick Lemaître, un jeune homme, un manuscrit à la main, entra timidement dans le cabinet directorial.

Harel, flairant un débutant littéraire, une idée lumineuse lui traverse l'esprit:

—Monsieur, dit-il à l'arrivant, avant que celui-ci ait ouvert la bouche, votre drame est reçu.... Mais asseyez-vous donc!

Et il se met à énumérer les dépenses sans nombre qu'entraîne fatalement la représentation d'un drame: frais de décors, de costumes, etc. Bref, le jeune homme comprend qu'il doit payer .... deux mille francs suffiraient peut-être.

—Allons donc! Ce n'est pas deux mille, ce n'est pas quatre mille, c'est dix mille francs qu'il me faudrait pour monter convenablement votre pièce.

L'infortuné cède; le marché est conclu.

Frédérick, assis dans un coin, observe tout.

Enfin, l'auteur se lève, salue et sort.

S'approchant d'Harel, Frédéric lui frappe sur l'épaule, et lui montrant sa victime:

—Vous savez qu'il a encore sa montre! lui dit-il d'un ton que César de Bazan lui eut envié.

Un directeur de beaucoup d'esprit, Alphonse Royer, donnait un jour un grand dîner au champagne; un auteur dont les débuts au théâtre n'avaient pas été heureux se leva et porta ce toast:

—A M. Alphonse Royer! S'il ne reçoit pas nos pièces, du moins il nous reçoit admirablement!

—Monsieur, répondit Alphonse Royer, si je recevais vos pièces, je ne pourrais pas si bien vous recevoir.

E. GUGENHEIM.

(Dans le *Petit Journal* de Paris.)

Il faut des époux assortis.

I

—Une lettre pour vous, mère Pêche-à-Même.

—Une lettre? Qui qui peut donc m'écrire, à mon âge? Donne voir.

—Minute! Pas comme ça, c'est une lettre chargée, me faut votre signature. Savez-vous signer, d'abord?

—J' crois ben que j' n'ai pas écrit depuis une trentaine d'années, mais je *sinerai* encore ben mon nom. Entrons chez la buraliste.

La mère Pêche-à-Même signa, prit la lettre et s'en alla avec un: "Bonsoir la compagnie" qui désappointa cruellement le facteur, la buraliste et trois ou quatre commères, grillant d'envie de savoir ce que contenait la lettre mystérieuse.

Le lendemain, elle vint selon sa coutume, chercher ses deux sous de tabac et jeta négligemment un billet de vingt-cinq francs sur le comptoir, en disant: "Payez-vous."

—Diable! fit la buraliste, est-ce que vous en avez beaucoup comme ça?

—Si on te le demande, ma fille, tu diras que tu n'en sais rien, riposta sa cliente avec la dignité d'une femme dont la bourse est bien garnie.

Pour le coup ce n'étaient plus des suppositions. La mère Pêche-à-Même avait de l'argent, beaucoup d'argent, puisqu'elle devenait fière.

La nouvelle fit le tour du village. Les femmes se mettaient sur leur porte pour regarder la vieille lavandière comme si elles ne l'avaient jamais vue. Elles lui trouvaient grand air, avec sa taille osseuse et longue, ses cheveux gris ébouriffés, ses yeux perçants, qui avaient été beaux, sa peau tannée et son nez en bec-de-corbin. Comme elle n'avait jamais connu ses parents, étant enfant de l'hospice, le bruit se répandit que pris de remords à ses derniers moments, sans vouloir cependant la reconnaître, son père, un vieux noble,—bien vieux assurément, car Pêche-à-Même dépassait la soixantaine,—lui avait envoyé, par lettre chargée, *toute sa fortune!*

Mais on en fut réduit aux conjectures. L'héritière supposée rabroua les curieux de bonne sorte et continua à aller en journée.

—La vieille avare! disait-on.

II

A huit jours de là, comme elle passait au long du canal:

—Bonjour mère Pêche-à-Même, fit une voix dolente.

—Bonjour, père Larissolle. Hé ben, ça ne va donc pas? Vous faites ben laid, à c'matin, répondit-elle en s'arrêtant pour toiser d'un air assez peu avenant un petit vieux assis devant sa porte et regardant décharger un bateau d'ardoises.

—Point n'en tout, ma chère femme, gémit Larissolle. Ah! on a ben raison d'dire: c'est point l'argent qui fait le bonheur! J'ons n'hérité de mon cousin, c'est vrai, mais j'n'en sons pas mieux; Me faudrait des soins, queuqu'un.... et je n'ai personne. Aussi l'chagrin m'prend; j'ai une mauvaise toux et j'crois que j'vas mourir....quoique j'sois encore ben solide du dedans.

—Pardi! vous êtes assez vieux pour faire un mort, répliqua la sensible Pêche-à-Même, en faisant mine de s'éloigner.

—Attendez donc! Comme vous êtes pressée! Et à qui que j'laisserai c'que j'ai? J'ai point d'parents proches; rien que des cousins d'au loin, qui m'laissaient ben crever comme un chien. Ah! si j'pouvais trouver une bonne femme qui m'embellirait mes vieux jours.... J'y ferais un bon testament. J'y ais ben pensé à vous.... mais dès le premier mot que je vous dis, vous me rudoyez!

—Dame! est-ce que j'savais, moi? Faut s'expliquer. Combien qu'y vous a laissé, vot'cousin?

—Oh! si c'est l'intérêt qui vous guide rien de fait. Est-ce que j'vous demande si vous avez quèque chose, moi? Histoire ee savoir si j'pourrions corder ensemble, v'là tout.

—Faura voir, répondit évasivement la Pêche-à-Même en s'en allant.

Il était positif que le bonhomme avait hérité. De combien? on n'en savait rien. Mais depuis lors, il portait le dimanche une belle redingote bleue, beaucoup trop grande, flottant sur son maigre petit corps, et un chapeau à haute forme. Tous les voisins avaient été conviés à venir admirer sur sa commode un globe de verre, recouvrant le tombeau d'Héloïse et d'Abeilard, entouré d'une masse de saules pleureurs en papier découpé. Tout ça venait du cousin.

Les cancans du village montèrent si bien la tête de nos deux vieux au sujet de leur fortune réciproque, qu'il n'y avait plus qu'à publier les bans.

Pêche-à-Même allant laver la lessive chez le maire, en profita pour lui en parler.

—C'est vrai que vous voulez épouser Larissolle? Quelle diable d'idée avez-vous là?

La vieille cligna de l'œil.

—Il a ben d'quoi, depuis la mort de son cousin, et y ma dit qu'y me laisserait tout.

—Des guenilles! avec son globe et quelques effets, il n'a pas eu plus de deux cents francs, qui doivent être mangés, on peu s'en faut, à l'heure qu'il est.

—Oh! sauf vot'respect, monsieur le maire, l'héritage était ben pus conséquente, Larissolle est cachotier....

—Enfin, à votre aise! Vous avez l'âge de vous conduire, sinon le bon sens. Ce n'est pas la première fois que j'aurai marié la faim et la soif. Mais je les marie plus jeunes, d'habitude.

Le maire s'en allant à la mairie, rencontra Larissolle qui y portait ses papiers.

—Hé bien! c'est donc vrai ce mariage?

—Vrai de vrais.

—Epouser Pêche-à-Même? En voilà une idée!

—Accontez donc, monsieur le maire, y en a ben qui ne la valent pas. Alle est propre, travailleuse, sans compter qu'elle a de l'argent.

—De l'argent? Autant qu'un crapaud de plumes.

—C'te grosse lettre qu'alle a reçue....

—Cette grosse lettre contenait vingt-cinq francs, ni plus ni moins. Mme de Zède, chez qui elle allait en journée l'été dernier, lui a fait ce cadeau-là à l'occasion du mariage de sa fille.

—N'empêche. Elle a un joli magot, allez!

—Imbécile! elle en aura un quand elle t'aura épousée. Au surplus, c'est ton affaire.

La noce se fit sans éclat. Les quatre témoins déjeunèrent à l'auberge avec les mariés. Larissolle transporta triomphalement son globe dans le domicile de l'épousée. Le soir, les gamins tapèrent sur des chaudrons, selon la coutume quand un veuf épouse une veuve, et tout fut dit.

III

La lune de miel dura quinze jours, pas un de plus.

Les frais de la noce avaient épuisé le reste de l'héritage et les maigres économies de Pêche-à-Même. Une explication orageuse eut lieu. Tous deux se reprochaient furieusement de s'être trompés.

—Pardi! fit Pêche-à-Même, je suis bien sotte de me faire tant de bile! Allons trouver le maire, il nous démariera.

—Allons! dit rageusement Larissolle.

—Quel vent vous amène? demanda le maire les voyant arriver rouges et hérissés comme des coqs.

—Ah! monsieur le maire, que vous aviez raison! Si nous vous avions écouté, nous ne viendrions pas aujourd'hui vous prier de défaire ce que vous avez fait.

—Comment, défaire ce que j'ai fait?

—Oui ben, nous démarier.

—Est-ce que vous êtes fous? Je marie, mais je ne démarie pas. Il fallait faire vos réflexions avant.

—Voyons, monsieur le maire, insista Pêche-à-Même d'un ton conciliant, si c'étaient des jeunesses, je n'dis pas; mais à nos âges, qu'est-ce que ça peut faire? Déchirez la feuille, ousqu'est not'mariage d'malheur; et puis, ni vu ni connu. On donnerait ben encore une pièce de cinq à six francs pour les écritures.

—Allez vous promener, répondit le maire, vous êtes mariés, je n'y peux rien. Si vous ne pouvez pas vivre ensemble, restez chacun chez vous et laissez-moi la paix.

—Ah! si nous étions assez riches pour vous donner une bonne somme, grogna Larissolle, vous feriez bon c'que j'vous demandons. Mais g'nia pas d'justice sus terre pour les pauvres gens!

Là-dessus, le maire les mit à la porte.

—Qu'allons-nous faire à présent? dit le bonhomme.

—Ma foi! c'qu'il a dit..... Rentrons chacun chez nous.

Larissolle remporta le tombeau d'Héloïse et Abeilard et la séparation fut conclue à l'amiable.

Mais une forte rancune, envenimée par les plaisanteries des voisins, subsistait au fond de leur cœur. Ils ne pouvaient se rencontrer sans échanger quelques aménités.

—Vieille coquine!

—Vieux filou! étaient les plus douces.

IV

Tout s'use, même l'amertume des déceptions.

L'hiver était venu avec son cortège de privations et de tristesses.

Il neigeait. La mère Pêche-à-Même, toute songeuse, près de son foyer mort, se disait:

—C'était pas un mauvais homme, tout de même, Nous nous sommes rudement *chapaillés*, mais il ne m'a pas battue. Nous avions joué au plus fin et nous avons été attrappés tous deux. C'était risible pas moins, il n'est pas bête, le père Larissolle. Toujours le mot pour rire! Pendant les quinze jours de not' mariage, je ne me suis pas ennuyée un tout.... J'vais ben en avoir le temps, c't hiver.

Elle en était là de ses réflexions, quand la porte s'ouvrit doucement, et Larissolle parut sur le seuil.

—Hé ben, la vieille, êtes-vous toujours fâchée?

—O mon Dieu! *monsieur* Larissolle, je n'ai pas pus d'fiel qu'un n'hanneton. J'avais ben aussi quenques petits torts. Ce qui est passé est passé, n'est-ce pas? Je n'vois pas pourquoi nous ne serions pas mal ensemble.

Larissolle entra prit une chaise, s'assit, et regardant autour de lui.

—J'ai point n'osé vous redemander en journée depuis nos affaires.... Vous m'en croirez si vous voulez, mais je n'ai jamais eu des chemises si ben lavées et si ben repassées que par vous.

—On n'est pas riche, fit Pêche-à-Même en se rengorgeant, mais pour c'qui est d'l'ouvrage, on ne craint personne. Seulement, quand l'amitié des gens ne va qu'aux écus...

—Ah! Pêche-à-Même, est-ce bien à vous à m'en faire un reproche? M'auriez-vous écouté si vous ne m'aviez cru d'quoi? Quant à moi, j'ai toujours eu beaucoup pour vous. Je repense souvent à nos quinze jours de compagnie, allez! Je me trouve si seul!...

—Oui, c'n'est pas gai la solitude, surtout l'hiver. V'là la Toussaint qu'approche, l'loyer qu'faut payer, et l'feu et la chandelle, et tout.... Y fait cher vivre!

—Si vous veniez, fit tendrement Larissolle en se rapprochant, nous n'aurions qu'un loyer, qu'un feu, qu'une chandelle....

—Allons, vieux enjôleur, dit Pêche-à-Même attendrie, rapportez vot' gloire et donnez congé d'vot' baraque.... C'est pour tout à fait c'te fois.... et nous irons faire nos excuses à M. le maire pour qu'y nous redonne sa pratique.

EDOUARD BURTON.

(Dans le *Petit Journal* de Paris.)

INVENTION DES ALLUMETTES CHIMIQUES.—La découverte des allumettes chimiques était attribuée par la majorité des auteurs à un Wurtembourgeois, Jacques Frédéric Kammerer, né à Ehmingen, le 24 mai 1796. La date de la première fabrication remonterait à 1832.

Cependant la priorité de Krammerer n'était pas admise sans réserve en Autriche. L'honneur de l'invention fut tour à tour rapporté à Etienne Romer et à Preschel. Les Anglais déclaraient que la découverte des allumettes était due à un nommé Watt. Un prix vient d'être décerné à un Français, M. Ch. Sauria, médecin à Saint-Lothain, qui a fait valoir d'une façon indiscutable ses droits à l'invention des allumettes chimiques. En janvier 1831, alors qu'il était au collège de Dôle (Jura), M. Sauria trempa dans du chlorate de potasse préalablement chauffé des allumettes déjà soufrées. Il les frotta pour les enflammer sur un corps dur recouvert d'une faible couche de phosphore.

"High life."

Un viveur sortant de chez lui, à son domestique:

—François, je vous préviens que ce soir, vraisemblablement, je rentrerai gris.

Et le laquais, la bouche en cœur:

—Confidence pour confidence. Je crois devoir avertir monsieur le vicomte que demain je compte rentrer pochard.

Pensées et maximes.

Nous mourons tous inconnus.
BALZAC.

Il y a des jours où le soleil ne se montre pas à la terre. Il peut bien y en avoir où l'âme ne voit pas Dieu.
EDOUARD GRENIER.

La source la plus ordinaire de nos désordres, c'est de craindre plus l'opinion des hommes que les jugements de Dieu.
SAINT JEAN CHRYSOSTOME.

L'homme ne peut souffrir ni une entière liberté, ni une entière servitude.
TACITE.

Comptez que les insolents dans la prospérité sont toujours faibles et lâches dans la disgrâce.
FÉNELON.

Le travail, entre autres avantages, a celui de raccourcir les journées et d'étendre la vie.
DIDEROT.

Le monde oublie parfois, mais il n'efface rien et ne pardonne jamais.
MME SWETCHINE.

Elever un enfant, c'est lui apprendre à se passer de nous.
LEGOUVÉ.

Les ennuyés sont excessivement ennuyeux.
DOUDAN.

Toute la dignité de l'homme est dans la pensée.
PASCAL.

Vaincre le mal par le bien, c'est faire la victoire de Dieu.
MICHELET.

Celui qui ne supporte rien n'est pas lui-même supporté.
PAUL JANET.

Se plaindre est plus aisé que de se vaincre.
DE GASPARIN.

La douceur, c'est la plénitude de la force.
GRATRY.

Développer dans l'individu toute la perfection dont il est susceptible, est le but de l'éducation.
KANT.

Il n'y a que le bonheur qui rende bon.
MME SWETCHINE.

On a toujours du loisir quand on sait s'occuper.
MME ROLAND.

Il faut que la sévérité bien ordonnée commence par soi-même.
MME DE STAEL.

L'ennui est le tombeau de tous les sentiments.
MME DU DEFFANT.

L'amour vrai, c'est l'oubli de soi.
MME CRAVEN.

Lorsqu'on part d'une erreur, on n'arrive jamais à la vérité.
JOUY.

L'important est d'avoir du mérite et non d'avoir un mérite récompensé par les hommes.
SILVIO PELLICO.

Quoi de plus grand en ce monde que de vouloir sérieusement!
MICHELET.

Rien n'abat si fort l'esprit des enfants que d'avoir un maître trop sévère et trop difficile à contenter.
ROLLIN.

Dans une grande âme, tout est grand.
PASCAL.

Il y aurait une grande satisfaction à faire comprendre à un sot qu'il n'est qu'un sot, mais la chose est impossible; il ne le serait plus, s'il le comprenait.
DE PUYMAIGRE.

Nul ne sait ce que c'est que la guerre, s'il n'y a son fils.
DE MAISTRE.

On ne saura jamais les ravages qu'un livre, une phrase, un mot, peuvent exercer dans une jeune âme. Il suffit d'un boulet pour couler un navire.
EDOUARD GRENIER.

Personne ne se croit propre, comme un sot, à duper les gens d'esprit.
VAUVENARGUES.

Heureux qui devient sage par les fautes d'autrui.
STOBÉE.

Le ridicule est la seule chose que craignent encore ceux qui ne craignent plus rien et n'ont plus ni pudeur, ni remords.
DUSSAULT.

Les intrigues et le mouvement qu'il faut se donner pour se faire une grande réputation, nous empêchent de la mériter.
HELVÉTIUS.

Il arrive souvent qu'un homme ne l'emporte sur les autres que parce que la fortune le favorise et nous attribuons ses succès à ses mérites; si la fortune lui eût été contraire, nous l'eussions regardé comme un sot.
PLACTE.

C'est par un amour désordonné de la gloire que certaines gens la calomnient auprès de leurs rivaux. Ils veulent les en dégoûter, et jouir seuls de ses charmes sans combattre pour elle.
PLUTARQUE.

Le sentiment de Dieu ne laisse jamais l'homme sans satisfaction dans le bonheur, ni sans consolation dans la misère.
SAINT-EVREMONT.

La gaieté est dans l'estomac.
EUGÈNE LABICHE.

Comment peut-on se connaître soi-même? Jamais par la méditation, mais bien par l'action. Cherche à faire ton devoir et tu sauras ce que tu vaux. Mais qu'est-ce que ton devoir? L'exigence du jour.
GŒTHE.

C'est une marque certaine de grandeur d'âme, lorsque les honneurs rendent un homme meilleur.
SAADI.

On peut tout enlever aux hommes, pourvu qu'on leur laisse l'espérance.
DE SÉGUR.

Un sot qui a un moment d'esprit, étonne et scandalise, comme des chevaux de fiacre au galop.
CHAMFORT.

Je désire peu de choses, et le peu que je désire, je le désire peu.
SAINT FRANÇOIS DE SALES.

UNE LOCOMOTIVE.—Le ministre des travaux publics en France vient d'autoriser les ingénieurs des chemins de fer de l'Etat à mettre à l'essai une locomotive géante dont les roues mesurent deux mètres cinquante, et arrivent à donner une vitesse de 150 kilomètres à l'heure.

De sorte qu'en partant de Paris à six heures du matin, on pourrait déjeuner à Marseille.

Nous espérons qu'on ne s'arrêtera pas là.

Avec des roues de cinq mètres, on mettrait trois heures. En augmentant de diamètre, on parviendra même, disait un Marseillais, à arriver à Marseille une demi-heure avant d'être parti de Paris!....

Dame, en tenant compte de la latitude!

Pilules d'Ayer.

La plupart des maladies qui affligent l'humanité proviennent du dérangement de l'estomac, des intestins et du foie. Les PILULES CATHARTIQUES D'AYER agissent directement sur ces organes, et sont spécialement destinées à la guérison des maladies causées par ces désordres, telles que **Constipation, Dyspepsie, Maux de Tête, Dyssenterie**, et une foule d'autres indispositions, pour lesquelles elles sont un remède sûr, prompt, infaillible, et agréable. L'usage général de ces PILULES par un grand nombre de médecins distingués de nos universités, démontre clairement en quelle estime elles sont tenues par la profession médicale.

Ces PILULES sont purement et simplement préparées avec des substances végétales, absolument pures de calomel et autres ingrédients pernicieux.

Une Victime du Mal de Tête nous écrit:

"Les PILULES D'AYER sont pour moi un trésor inestimable. J'en ai toujours une bonne provision. Sujet depuis longtemps à de violents maux de tête, vos pilules seules me procurent du soulagement. Une dose agit sur mes intestins et mon mal de tête disparaît. Comme médecine je n'ai jamais rien trouvé d'aussi efficace. C'est donc avec un grand plaisir que j'en fais l'éloge, toutes les fois que l'occasion se présente."

W. L. PAGE, of W. L. PAGE & BRO." Franklin St., Richmond, Va., 3 Juin, 1882.

Jamais elles n'ont manqué.

"Je me sers depuis longtemps des PILULES D'AYER, jamais elles n'ont manqué de produire l'effet désiré. Nous en avons toujours chez nous une provision, les considérant comme une médecine de famille, sûre, infaillible, et agréable à prendre. Pour la DYSPEPSIE elles sont inappréciables."

J. T. HAYES." Mexia, Texas, 17 Juin, 1882.

La Constipation guérie.

Le REV. FRANCIS B. HARLOWE écrivant d'*Atlanta, Ga.*, dit: "Pendant quelques années j'ai été sujet à la constipation, et malgré l'emploi de quantités de médecines de toute sorte, mes souffrances n'ont fait qu'augmenter. Je commençai, il y a quelques mois, à prendre les PILULES D'AYER, mes souffrances se sont peu à peu calmées, mes intestins ont pris leur fonctionnement régulier, et ma santé est devenue excellente."

Les PILULES CATHARTIQUES D'AYER corrigent les irrégularités des intestins, stimulent l'appétit et la digestion, et par leur action prompte et complète donnent du ton et de la vigueur à tout le corps.

PRÉPARÉES PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendues par tous les Droguistes.

CONTRE LES SAIGNEMENTS DE NEZ.—Pratiquer avec un irrigateur une injection nasale avec de l'eau à la température de 65 à 70 degrés. Le liquide revient un peu par la même narine et en grande partie par l'autre et la gorge.

Champoireau est fiancé à une riche héritière; mais le mariage lui fait peur.

—Gros bête, lui dit son père, est-ce que je ne me suis pas marié, moi?

—Oh! toi, c'est différent, réplique vivement Champoireau, tu as épousé maman; tandis que, moi, je vais épouser une femme qui ne m'est rien!

Le jeune Gontran et la belle Irma se rencontrent à l'enregistrement des bagages, gare de Lyon.

—Tiens! c'est toi! Gontran! Où vas-tu donc comme ça?

—Je prends le train de Nice, pour aller tirer les pigeons de Monaco. Et toi?

—Moi aussi; seulement, c'est pour tirer des monacos des pigeons.

Définitions de l'amour, du mariage et du divorce, par un cuisinier:

L'amour est un œuf frais, le mariage un œuf dur, le divorce un œuf brouillé.

Au village:

—Eh bien, ma bonne femme, comment va-t-elle, votre grande fille?

—A va bien, monsieur le docteur, elle est guérite.

—Ah! elle est guérite.... Eh bien, méfiez-vous des fonctionnaires.

A propos d'attaques nocturnes:

Un acteur comique a indiqué à l'un de ses camarades un moyen de se débarrasser promptement des malfaiteurs qui se livrent à ce métier.

—Tu prends, au magasin d'accessoires du théâtre, quelques faux billets de banque. Tu as soin de les laisser entrevoir dans une brasserie borgne quelconque. Tu es ensuite suivi et assommé par derrière. Le voleur saisit les billets et va bien vite, sans les vérifier, en dépenser un dans quelque endroit où on l'arrête!

Dans un meeting collectivo-possibiliste, un orateur échauffé par les bravos en vient à demander "cent mille têtes". L'assemblée hésite. Un bon mot décide tout:

—C'est un chapelier, crie un gamin. L'orateur est hué et mis à la porte.

Sur les boulevards:

—Comment..., c'est toi!... Il y a des siècles qu'on ne t'a vu........ Dans quel quartier loges-tu donc?

—Premier quartier de la lune de miel.... Oui, mon cher, je suis marié depuis huit jours.

Entre politiciens, à l'assommoir:

—Et toi, mon vieux Polyte, es-tu d'avis qu'on supprime le Concordat?

—Moi, tu sais que j'ai des principes. Ce que je veux, c'est la religion laïque.... L'Eglise, le pape, les évêques, les curés, les moines.... tous laïques!...

Un Théodore Rousseau pour 34 francs; un Daubigny pour 30; un Millet pour 22; un Troyon pour 20; un Jules Dupré pour 16, un Courbet pour 13, etc.; j'espère que ceux qui étaient hier à l'hôtel Drouot ont pu se monter une galerie pour pas cher!

Mais voici le revers de la médaille.

—Messieurs, a dit le vendeur, voici un grand paysage que nous attribuons à Daubigny, parce qu'il n'est pas signé.

Et encore:

—Nous vendons un grand tableau de moutons; il pourrait être de Charles Jacque; alors nous en demanderions 30,000 francs. Comme il n'est pas de lui, nous nous contenterons de 2,000.

—Pas deux sous! a répondu l'assistance en chœur.

Et, ne trouvant d'acheteur à aucun prix, le tableau qui aurait pu être de Charles Jacque a dû être retiré de la vente.

Un candidat à l'Académie vient faire sa visite à l'un des immortels un peu malade en ce moment.

La femme de celui-ci, montrant un livre au candidat:

—Je crois, lui dit-elle, que vous pouvez compter sur sa voix, car votre dernier ouvrage est toujours là, sur sa table de nuit.

—Oh! toujours! murmure doucement le malade, puis, croyant le candidat parti:

—C'est encore celui-là qui m'endort le mieux!

Bureau de la Compagnie d'Assurances

FACTORS & TRADERS,

No 49 rue Carondelet.- Nouvelle Orléans, 11 janvier 1888.

Comme commissaires choisis par le Conseil de Direction de la compagnie d'assurances "Factors & Traders," nous annonçons que nous avons transféré toutes nos polices d'assurance contre les risques d'incendie à la **Compagnie d'assurances German-American de New York**, une corporation solide et digne de confiance que nous recommandons à tous nos anciens clients.

R. M. WALMSLEY, JULES A. BLANC, ED. A. PALFREY, Commissaires.

German American Insurance Company de New York.

ACTIF EN JANVIER 1887.

Valeur au pair			Cotes du marché
$2,170,000	Bons du gouvernement des Etats-Unis		$2,710,025
1,460,000	Bons de chemins de fer		1,664,600
125,000	Du capital du New York et Harlem Railway, 2,500 actions		275,000
50,000	Du capital du Morris et Essex Railway, 1,000 actions		79,000
50,000	Du capital du Chicago, Rock Island & Pacific Railroad, 500 actions		63,500
50,000	Du capital du Illinois Central Railway, 500 actions		66,500
2,000	Du capital du Chicago, Burlington & Quincy Railway, 20 actions		2,540
25,000	Etat du Missouri Funding Bonds 6 0/0		28,000
25,000	Ville d'Atlanta, bons 4 1/2 0/0		28,500
$3,957,000	Comptant dans des banques	$64,330 28	
	Comptant dans les coffres du bureau	5,790 44	
	Argent entre les mains des directeurs	4,302 85	
	Reliquat entre les mains d'agent	86,400 47	
	Primes non perçues par le bureau principal	81,409 74	
	Intérêt accru	875 00	242,608 78
	Passif		$5,148,273 78
	Fonds capital	$1,000,000 00	
	Réserve des réassurance	1,607,463 23	
	Pertes réglées et non réglées	178,810 23	
	Commissions et autres obligations	20,352 43	2,806,625 89
	Surplus net		$2,341,647 89
	Total		$5,148,273 78

Le soussigné annonce que désormais il représentera ici la compagnie et sollicite respectueusement une continuation du patronage de ses amis. Pour le moment son bureau sera au local de la compagnie d'assurances Factors & Traders. La compagnie d'assurances German-American de New York est une des plus solides du pays et est dès à présent responsable jusqu'à leur échéance des polices émises par la compagnie Factors & Traders.

ED. A. PALFREY.

15 au—1m—Dim Mar&Jeu

ETAT DE SITUATION DE LA

COMPAGNIE D'ASSURANCES HIBERNIA

Pour l'année expirant le 31 décembre 1887.

Primes reçues			
Sur risques de feu	$268,519 48		
Sur risques de rivières	5,999 19		
Sur risques maritimes	6,910 06	$281,428 73	
A ajouter: Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1886		66,610 70	
Total des primes		$348,039 43	
A ajouter Revenu de l'intérêt des loyers, etc.		34,069 77	
Total du revenu pendant l'année		$382,109 20	
Déductions et dépenses:			
Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1887		$93,575 92	
Primes remboursées et cancellations		54,465 53	
Réassurances		15,053 25	
Courtage et commissions		3,132 92	
Payé sur pertes encourues en 1887	$128,074 28		
Payé sur risques de rivières encourus en 1887	13,049 83		
Payé sur risques maritimes encourus en 1887	158 91		
Total payé sur pertes encourues en 1887		$136,283 03	
Payé, licences et taxes d'Etat et de ville, ainsi que dépenses des agences hors de la Louisiane		11,778 78	
Payé taxes d'Etat et de ville en Louisiane		7,546 16	
Payé au Board of Underwriters, aux machines Babcock et à l'Insurance Patrol		1,553 87	
Dépenses de bureau local et compte de fournitures de bureau		2,974 32	
Compte des salaires du bureau local		10,500 00	
Déductions et dépenses applicables en 1887		340,863 78	
Réservé pour pertes non payées et non ajustées de 1887		20,453 77	
Payé en 1887 sur pertes encourues les années précédentes en sus du montant réservé dans ce but le 31 décembre 1886		18,951 83	
Total des dépenses et déductions			380,269 38
Balance nette			$1,839 82
Payé en 1887 sur pertes des précédentes années en sus du montant réservé dans ce but, comme ci-dessus		$18,951 83	
Réservé pour risques non terminés	$93,575 92		
Moins le montant réservé le 31 décembre 1886	66,610 70		
Ajouté de la réserve, affaires de 1887		26,965 22	
Total sur les profits de 1887			45,917 05
Excédent net sur les affaires de 1887			$47,756 87

Ce qui précède est un exposé exact et correct puisé dans les livres de la Compagnie.

J. J. FITZPATRICK, Secrétaire. E. GAUCHE, Vice-président.

Fait et signé sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans ce 14e jour de janvier 1888.

JAMES J. WOULFE, Notaire.

ACTIF.

Argent en main et en banque		$17,659 38
Propriétés foncières possédées par la Compagnie		144,800 00
Bons de la Louisiane, 4 pour cent, $142,500 00		131,000 00
Bons Crescent de la Nlle-Orléans ex. $25,000 00		28,000 00
Prêts garantis par hypothèques ou nantissement		20,100 16
Primes en voie de collection et dans les mains des agents généraux pour transmission		68,432 80
Billets à ordre pour primes, non dus		1,824 97
Dû par d'autres compagnies, réassurances sur pertes payées		1,925 16
Dû sur jugements garantis par bon		32,728 97
Loyers échus pour collection		552 00
Une action du capital du N. O. Produce Exchange		135 00
Dépôt entre les mains de la N. O. Fire Underwriters' Association		150 00
		$517,402 28

PASSIF.

Capital	$400,000 00
Réservé pour risques non terminés	93,575 92
Réservé pour pertes non ajustées, et pertes ajustées et non dues	20,453 77
Réservé pour dividendes non payés	1,034 00
Surplus net	2,344 59
	$517,408 28

A une élection de directeurs devant exercer leurs fonctions en 1888, tenue au bureau de la Compagnie lundi 2 janvier 1888, les personnes suivantes ont été désignées:

JOHN H. HANNA, GEO. MCCLOSKEY, RICHARD HERRICK, THOS. MCDERMOTT, JOHN T. GIBBONS, WM HART, JOHN MCGINTY, SAMUEL R. CAREY, THOS SMITH, JOHN HENDERSON Jr., AMEDEE COUTURIE, EDW. IRWIN, EMILE GAUCHE.

A une réunion du Bureau de Direction, tenue au Bureau de la Compagnie, le 9 janvier 1888, ont été réélus à l'unanimité: M. THOMAS SMITH, président; M. EMILE GAUCHE, vice-président, M. J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.

19 jan—1m J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc.

—CHEZ—

FRANTZ & OPITZ,

COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.

BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES.

Les plus jolis MONOGRAMMES gravés aux prix les plus réduits.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE.

Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - $1,427,290.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLÉANS: NEWTON BUCKNER, Chairman; RODOLPH WOESTE, A. DELVAILLE, JNO. W. LABOUISSE.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.

12 nov '87—1an

BABY CARRIAGES,
54 and 56 Baronne,
R. P. RANDALL.

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.
Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.
Abonnement: $2 50 par an.
Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau: 109 rue de Chartres, Nouvelle Orléans, Lue 16nov—

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
Importateur de VINS ET LIQUEURS
Et marchand de Produits des Campagnes et de l'Ouest.
97 RUE DECATUR.

Portraits au Crayon
J. EMILE RIVOIRE, Artiste.
40 rue Toulouse.
11nov—

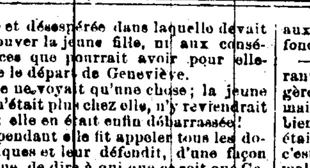

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

CONFORMÉMENT au règlement de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1887:

Primes d'incendie	$252,568 66	
Primes maritimes	11,034 79	
Primes de rivières	5,485 26	
		$269,088 71
Primes acquises de 1886		75,785 78
Total des primes		$344,874 49
A déduire—		
Primes non terminées pour 1887	$57,567 11	
Primes remboursées	36,595 96	
Réassurances	6,419 13	
		$100,582 20
Primes nettes acquises		$244,292 29
A ajouter—		
Intérêt, loyers et sauvetage		20,112 52
Revenu net		$264,404 81
A déduire—		
Pertes par le feu	$212,093 25	
Pertes maritimes	9,207 03	
Pertes de rivières	6,945 85	
Pertes payées	$228,246 13	
Commissions	27,450 45	
Taxes et licences d'Etat et de ville	8,308 30	
Donations charitables	848 85	
Frais de Cour et honoraires d'avocat	970 28	
Babcocks et corps de sauvetage	4,129 21	
Dépenses générales et salaires	26,714 54	
Profits et pertes	988 84	
		$297,663 60
Excédant des dépenses et pertes en sus du revenu		$33,258 79
A ajouter—		
Pertes ajustées	$46,442 73	
Pertes non ajustées	13,060 00	
		$59,502 73
Total des dépenses et pertes payées en sus du revenu		$92,761 52

La Compagnie a l'actif suivant, selon la valeur du marché le 31 décembre 1887:

Bons des Etats-Unis 4 pour cent, bons de la ville de la Nlle Orléans, bons à primes, Consolidés de l'Etat de la Louisiane (4 pour cent) compagnie de pompe à vapeur de St-Bernard, et bataillon d'artillerie de Washington	$211,716 15
Metairie Cemetery Association et Vallette Dry Dock Co. et N. O. Cotton Exchange	28,300 00
Argent dans les banques	16,300 96
Billets de première hypothèque, prêts sur demande, garanties par valeurs en nantissement, et billets pour primes	67,953 66
Propriétés foncières diverses et meubles de bureau	70,835 25
Primes en voie de collection	41,539 98
Compte de suspension et warrant d'Etat	572 82
Intérêt sur billets hypothécaires	5 517 05
	$445 735 87

PASSIF.

Créanciers divers et dividendes non réclamés	$3,167 43	
Pertes ajustées et non ajustées	59,502 73	
		$62,670 16
Surplus net en ce qui regarde les porteurs de police		$383,065 71

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

[Signé] J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, ce 16me jour de janvier 1888.

[Signé] JAS FAHEY Notaire.

Nous, soussignés, formant le comité spécial chargé par le Conseil de Direction de la COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, d'examiner et d'estimer l'actif de la dite compagnie, certifions par les présentes que, après une enquête scrupuleuse, nous considérons l'estimation de l'actif ci-dessus comme exacte et correcte.

A. SCHREIBER.
H. LAROUSSINI.
P. POUTZ.
C. T. DUGAZON.

DIRECTEURS.

THEO. BRIERRE, H. LAROUSSINI,
EDW. J. BOBET, P. POUTZ,
C. T. DUGAZON, GUST. PITOT,
D. FATJO, A. SCHREIBER,
H. GALLY, CHAS. E. SCHMIDT,
J. W. HINCKS, JULES TUYES.

18 janv—1m

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année exprant le 31 décembre 1887.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS MCENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de la Section 1 qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt neuf piastres, 75 cents.	468,629 75
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année se terminant le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents...	198,629 75
Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars....	270,000 00
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886 d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, dix mille six cent six dollars, 87 cents....	10,606 87
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents....	198,629 75
Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente-six dollars, 62 cents....	209,236 62
Montant des timbres judiciaires rendus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante-cinq dollars....	80,665 00
Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent soixante-onze dollars, et 62 cents....	128,571 62
Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations suivantes, savoir:	
Pour fournitures de bureaux distribués aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, y ayant légalement droit en vertu de la loi No 132 de 1880, trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars, et 9 cts..	3,195 09
Pour salaires et rémunérations dus aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, salaires tirés du dit fonds, cent mille deux cent quarante-un dollars, et 68 cents....	100,241 68
Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent trois mille quatre cent trente-six dollars, et 77 cents....	103,436 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge ce neuvième jour de janvier A. D., 1888.

{ LS } S. D. MCENERY, Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

Maladies des Enfants.

SIROP DE RAIFORT IODÉ

De GRIMAULT & Cie, Pharmaciens à Paris

Ce Sirop, dont l'efficacité constante a provoqué l'admission au Codex de 1884, publié par le gouvernement français, jouit d'une faveur spéciale auprès du corps médical du monde entier. Il remplace avec grand succès l'huile de foie de morue, grâce à une heureuse addition d'iode qui s'y trouve intimement combinée avec le suc des plantes antiscorbutiques: *cresson, raifort, cochlearia*, qui contiennent naturellement de petites quantités d'*iode* et de *soufre*. Il convient aux *enfants pâles chétifs, privés d'appétit*, sujets aux *gourmes*, aux *abcès*, à l'*engorgement des glandes du cou*, au *goître* qu'il fait fondre rapidement. Essentiellement dépuratif, il n'a pas la causticité de l'iodure de potassium et de l'iodure de fer et s'emploie pour fortifier les *tempéraments faibles*, combattre la *toux, la phtisie*, guérir les *affections de la peau* et toutes les maladies dues à un *vice du sang*.

Dépôt à Paris, 8, Rue Vivienne

ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

SANTAL DE MIDY

Pharm. de 1re Classe, à Paris

Ces Capsules guérissent en 48 heures les écoulements les plus anciens et suppriment l'emploi du Copahu, du Cubèbe et des Injections.

Dépôt à Paris, 8, rue Vivienne.

PROMULGATION

—DES—

Amendements proposés à la Constitution de l'Etat de la Louisiane, adoptés par l'Assemblée Générale en 1884 et 1886.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Bureau du Secrétaire d'Etat.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la Constitution, publication est ici faite et soumise aux électeurs qualifiés de l'Etat de la Louisiane des amendements proposés à la Constitution de l'Etat et qui ont été votés par les deux tiers de tous les membres élus à chaque chambre de l'Assemblée Générale de cet Etat, à une session régulière, tenue en la ville de Baton Rouge, dans les années 1884 et 1886, la Constitution exigeant que la dite publication soit faite pour l'information des électeurs qualifiés de l'Etat pendant les trois mois précédant immédiatement l'élection générale des représentants.

Les amendements ci-dessus contenus dans la loi No 43 et la résolution conjointe No 112 de la session régulière de 1884, et dans les résolutions conjointes Nos 28, 75, 88 et 92 de la session régulière de 1886, lesquels sont ci-après publiés officiellement pour l'information des électeurs qualifiés de cet Etat. Ils seront soumis à l'approbation ou au rejet de ces derniers, à la prochaine élection générale qui sera tenue mardi, 17 avril 1888 le mardi suivant immédiatement le troisième lundi du dit mois, de telle manière et dans une telle forme que les électeurs qualifiés pourront voter pour ou contre chaque amendement séparément. Si une majorité des électeurs qualifiés votant à la dite élection, approuve et ratifie tous les amendements proposés ou quelques uns seulement ledit amendement ou les dits amendements proposés, ou l'un ou quelques uns d'eux, ainsi approuvés et ratifiés, deviendront partie de la Constitution de cet Etat.

Loi No. 43 de la Session régulière de 1884.
Amendement No. 1.
RELATIF A L'UNIVERSITÉ TULANE.

Les termes de la loi No. 43 de la Session régulière de 1884, adoptée à la session de la législature, en l'année 1884, sont par le présent ratifiés et approuvés, et toutes les dispositions de la constitution de 1879 qui y sont contraires ou qui en préviendraient l'adoption, sont par le présent abrogées, en tant qu'il s'agit de l'application de la dite loi.

Résolution conjointe No. 112 de la Session régulière de 1884.
Amendement No. 2.

"L'Assemblée Générale pourra diviser l'Etat en levées de district et pourvoir à la nomination ou à l'élection de commissaires de levées dans les dits districts, lesquels, conformément à la manière prescrite par la loi, seront chargés de la surveillance, de la construction, de la réparation et de l'entretien des levées dans les dits districts. Ces Commissaires des levées auront le droit de prélever une taxe qui n'excédera pas dix mills sur les propriétés imposables, situées dans les parties alluviables de chaque district exposé à l'inondation.

Il est bien entendu que, dans le cas où il serait nécessaire de se procurer des fonds additionnels pour construire, entretenir, conserver ou réparer les levées protégeant les terres d'un district, le taux de la taxe limité par la présente [illegible] pourra être augmenté, après que la proposition d'augmentation et l'objet pour lequel la dite proposition est proposée auront été soumis à un vote des contribuables du district, ou ayant-droit des dits contribuables, qu'ils résident ou ne résident pas sur les propriétés situées dans la partie alluviale du district exposé à l'inondation, et qu'une majorité de ces contribuables, en nombre et en valeur, se seront prononcés à la dite élection pour la dite augmentation."

Résolution conjointe No 28 de la session régulière de 1886.
Amendement No 3.

"Dans les districts composés d'une paroisse il n'y aura pas moins de six termes de la cour de district chaque année.

"Dans tous les autres districts, il y aura dans chaque paroisse quatre termes au moins de la cour de district, chaque année, excepté dans les paroisses de Cameron, de Franklin et de Vernon où il n'y aura que deux termes de la cour de district chaque année.

"Jusqu'à ce que la loi y pourvoie, [illegible] de la cour de district dans chaque [illegible] seront fixés par un règlement de la [illegible] et ils ne seront pas changés sans trente jours au moins d'avis préalable publié dans un journal.

"Il y aura dans chaque paroisse deux termes de jury au moins, chaque année, avec un grand jury, excepté dans les paroisses de Cameron, Franklin et Vernon où il n'y aura qu'un terme de jury, chaque année, avec un grand jury.

"Aux autres termes de jury, l'Assemblée Générale pourvoiera pour des jurys spéciaux, quand la nécessité s'en présentera pour le jugement des affaires criminelles."

Résolution conjointe No 75 de [illegible] gulière de 1886.
Amendement No 4.

Article 180—"Le Canal du Nouveau Bassin et le chemin coquillé, ainsi que leurs dépendances, ne seront ni affermés ni aliénés."

Résolution conjointe No 88 de la session régulière de 1886.
Amendement No 5.

"Dans le cas de mort du lieutenant-gouverneur ou quand sa place deviendra vacante par suite de toute autre cause, le président par intérim du Sénat la remplira: il en exercera tous les devoirs et recevra le traitement attribué au lieutenant-gouverneur."

Résolution conjointe No 92 de la session régulière de 1886.
Amendement No 6.

Article 207.—Les propriétés suivantes, et nulle autre, sont exemptées de l'impôt [illegible]. Toutes les propriétés publiques, tous [illegible] dédiés au culte, tous les lieux affectés [illegible] mations, toutes les institutions d[illegible] les bâtiments et tous les biens à l'u[illegible] des collèges et des écoles, les biens-fonds et les biens-meubles des bibliothèques publiques, les bien-fonds et les biens meubles des associations littéraires à l'usage des bibliothèques publiques, les livres et instruments de physique, ainsi que les tableaux et les statues d'une compagnie ou d'une association exposés dans une salle publique. Il est bien entendu que les biens ainsi exemptés de l'impôt ne seront pas employés ou loués dans un but de profit ou de revenu personnel ou collectif. Seront aussi exemptés de l'impôt les meubles meublant jusqu'à [illegible] currence de $500. Seront également [illegible] de l'impôt, pendant vingt ans à partir [illegible] tion de la Constitution de 1879, les [illegible] les machines et autres objets employés dans la fabrication de matières textiles, de cuirs, chaussures, harnais, sellerie, chapeaux, farine, machines, instruments d'agriculture, glace, engrais, produits chimiques, meubles et autres articles en bois, en marbre ou en pierre, savon, fournitures de bureau, encre, papier, navires (construction) et chocolat. Il est bien entendu que chaque fabrique ainsi exemptée de l'impôt devra employer au moins cinq ouvriers."

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et y ai attaché le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 13e jour de janvier A. D., 1888.

OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

19jan—3m

FEUILLETON.

No. 77 — Commencé le 25 novembre

Les Drames de la vie

La Grand'Mère.

Par Emile Richebourg.

QUATRIÈME PARTIE.

LA PETITE FILLE.

V

VIEILLE CHANSON.

—Suite—

—C'est fini, dit-elle d'un ton douloureux, en tendant la main vers le portrait, je ne la verrai plus, car, selon toutes les apparences, elle n'est plus de ce monde; mais comme vous l'a appris Dorothée, mariée contre ma volonté, elle a donné le jour à un enfant, une petite fille, qui, si elle existe, comme on me le fait espérer, est à peu près de votre âge. Depuis des années, je la cherche partout et sans cesse, cette enfant perdue, chaque jour je la demande à Dieu dans mes prières, et, rien, rien, toujours rien.

—Dieu, madame la marquise, finira par avoir pitié de votre douleur et de vos larmes, il vous rendra votre enfant.

—Oui; je l'espère toujours; c'est cet espoir qui me fait vivre; si je ne l'avais plus, tous les ressorts se briseraient en moi d'un seul coup et je m'éteindrais comme un lampe qui a brûlé sa dernière goutte d'huile.

Ne vous étonnez pas, ma chère Geneviève, de l'intérêt que vous m'inspirez, de l'affection presque maternelle que j'ai conçue pour vous, si jeune et déjà si éprouvée; je suis grand'mère, et vous recueillez un peu de la tendresse, de l'amour que je garde pour ma petite-fille.

Ma petite-fille. Faut-il vous le dire, Geneviève? Eh bien! quand je vous regarde et que je vous écoute, je me figure que c'est vous qui êtes ma petite-fille bien-aimée!

—Oh! madame la marquise!

—Ce que vous me faites éprouver est si extraordinaire....

—Ne vous illusionnez pas, madame la marquise, ne permettez pas à votre cœur de s'égarer, ne donnez pas à une étrangère ce qui n'appartient qu'à votre petite fille. Moi, votre petite-fille! Ah! ne le croyez pas, gardez-vous même de le penser....je ne puis pas l'être, madame la marquise. Ah! si vous saviez, si vous saviez!.... Mais, non, ce n'est pas à l'enfant à flétrir la mémoire de ceux qui lui ont donné le jour; non, je ne veux pas avoir à rougir d'eux, je ne veux pas avoir à les maudire!....

La pauvre Geneviève, toujours sous le coup de la flétrissure infligée à son père et à sa mère par Mme Lionnet, prit sa tête dans ses mains et se mit à pleurer.

—Elle sait ce qu'étaient ses parents, pensa la marquise, et elle aurait honte de me parler d'eux. Pauvre enfant! Allons, je ne dois pas, en cherchant à pénétrer son secret, faire monter le rouge de la honte à son front.

—Ma mignonne, reprit-elle au bout d'un instant et à haute voix, ne parlons plus de choses attristantes pour vous, mais d'une idée qui m'est venue ce matin.

Geneviève se redressa et ses beaux yeux voilés de larmes se fixèrent sur le visage de la marquise.

—Mon idée, chère enfant, est de vous garder près de moi.

Geneviève tressaillit.

—Ah! je le voudrais, je le voudrais! s'écria-t-elle, mais c'est impossible. Je vous l'ai dit, ma chère protectrice, pour plusieurs raisons, il faut que je quitte Paris, la France, que je m'en aille le plus loin possible. Ma tranquillité et celle de plusieurs autres personnes l'exigent. Je ne pourrai réellement reprendre possession de moi-même que lorsque je serai hors de France.

La marquise soupira. Des larmes roulaient dans ses yeux.

—Ah! croyez-le, madame, continua Geneviève, je ne serai pas ingrate, sans cesse, je penserai à vous et me souviendrai de vos bienfaits, de votre grande bonté. Si vous me le permettez, madame la marquise, je vous écrirai quelquefois.

—Souvent, mon enfant, très souvent!

Après un bout de silence, elle reprit tristement:

—Il m'aurait été bien doux de vous retenir près de moi; mais si ni mes prières, ni les souvenirs qui devraient vous rattacher à votre pays, ni les hasards qui vous attendent dans un monde inconnu, ne peuvent fléchir votre détermination, c'est que les raisons dont vous parlez sont impérieuses et vous forcent à vous exiler.

Demain, probablement, vous ne serez plus ici; vous vous en irez, et la pauvre vieille femme, dont vous aviez un instant réchauffé le cœur et l'âme, retombera dans l'isolement de sa cruelle solitude.

Geneviève se mit à pleurer et jeta ses bras au cou de la marquise, qui l'étreignit et l'embrassa avec une tendresse passionnée.

* * *

Dorothée revint du magasin. Ses achats étaient si nombreux qu'elle avait dû prendre un fiacre. Elle étala devant Geneviève ahurie les paquets et les boîtes. Il y avait toute la lingerie qui pouvait être nécessaire à la jeune fille, depuis les bas jusqu'aux cols et aux manchettes, puis deux vêtements complets.

Geneviève dut, séance tenante, et devant la marquise, essayer les deux robes et les confections qui complétaient ses habillements; le tout lui allait très bien.

Nous devons dire que Dorothée n'était pas une novice et que, avant de partir pour faire ses achats, elle avait pris, son mètre à la main, sur la protégée de sa maîtresse, les différentes mesures dont elle avait besoin.

—C'est très bien, Dorothée, je suis satisfaite, dit la marquise.

Quant à Geneviève, toute confuse, elle restait muette, ne sachant que dire. Mais elle était très émue et son regard exprimait sa reconnaissance mieux que des paroles.

* * *

Le lendemain, vers trois heures de l'après-midi, un landau, portant des armoiries étrangères et attelé de deux magnifiques chevaux pur sang, entra dans la cour de l'hôtel de Saulieu.

Un instant après, le vieux Jean vint annoncer à la marquise, qui se trouvait dans sa chambre avec Geneviève et Dorothée, la visite de Mme la supérieure des deux établissements de bienfaisance de la rue Saint-Jacques, qui venait voir Mme la marquise, accompagnée de Mme la princesse Mélikoff.

Mme de Saulieu enveloppa Geneviève d'un long regard de tendresse.

—Ma chère enfant, dit-elle avec émotion, vous allez m'être enlevée.

Sur ces mots, elle se rendit au salon.

Elle eut avec la grande dame russe et la religieuse un entretien qui ne dura pas moins d'une demi-heure. Il avait fallu tout ce temps à la marquise pour faire l'éloge de sa protégée, recommander à la princesse d'être aussi discrète et aussi réservée qu'elle-même, c'est-à-dire de ne point chercher à pénétrer les secrets, évidemment d'une nature exceptionnelle, de celle qui allait être l'institutrice de ses enfants.

Mme de Saulieu ayant répondu à toutes les questions de la princesse, tout ayant été dit, on fit appeler la jeune fille.

A la vue de Geneviève, la dame russe, charmée et pour ainsi dire fascinée, dut se contenir pour ne pas laisser éclater son admiration.

—Ma chère enfant, dit la marquise, Mme la princesse Mélikoff vous accepte comme institutrice de ses deux jeunes demoiselles.

—Mademoiselle, dit la princesse, je sais que vous présentez toutes les garanties désirables pour la mission délicate que je vais vous confier.

—Madame la princesse, répondit Geneviève, j'espère pouvoir remplir cette mission dignement et au gré de vos désirs; en justifiant la confiance que vous mettez en moi, je témoignerai en même temps ma vive reconnaissance à Mme la marquise de Saulieu, ma chère protectrice.

—Vos intentions étaient, m'a dit Mme la marquise, de quitter votre beau pays de France pour vous placer, en qualité d'institutrice, dans une famille de nationalité étrangère; vous êtes servie à souhait, car, dans trois semaines, un mois au plus tard, nous retournerons à Saint-Pétersbourg, où le prince Mélikoff est rappelé par l'empereur, notre maître. Mais nous ne resterons pas à Paris jusqu'à notre départ. Nous devons aller passer quelques jours dans un château du Dauphiné, chez des amis.

Je n'ai pas besoin de vous dire que nous emmènerons nos enfants, dont je ne me sépare jamais; vous accompagnerez vos élèves, mademoiselle et vous trouverez, je pense, quelques agréments à faire ce petit voyage en France.

Geneviève s'inclina respectueusement devant la princesse.

—Maintenant, mademoiselle, reprit la dame russe, veuillez vous préparer à m'accompagner.

La jeune fille se tourna vivement du côté de la marquise.

—Oui, mon enfant, dit Mme de Saulieu, Mme la princesse a sa voiture en bas et elle vous emmène, désirant vous présenter dès ce soir à ses jeunes demoiselles. Demain matin vous recevrez vos effets.

Geneviève saisit une des mains de la marquise. On voyait, aux mouvements précipités de sa poitrine gonflée et aux larmes qui perlaient aux bords de ses paupières et qu'elle s'efforçait de retenir, toute la peine qu'elle ressentait.

—Madame la marquise, dit-elle d'une voix oppressée, c'est une heure bénie que celle où il m'a été donné de vous rencontrer. Le courage et la force allaient me manquer et j'étais sur la pente qui conduit aux résolutions désespérées; vous m'avez tendu la main, vous m'avez ouvert votre cœur, vous m'avez rattachée à la vie.

Ah! maintenant, si j'étais jamais tentée d'adresser à la Providence un reproche impie, je n'aurais qu'à penser à vous pour que le calme et la résignation rentrassent en moi.

Quoi que la destinée me réserve, ô ma chère bienfaitrice, je ne me plaindrai pas; est-ce que j'en aurais le droit, sachant quelles sont vos douleurs, à vous, qui méritez tant d'être heureuse?

A toute heure du jour votre pensée me suivra, votre nom sera dans toutes mes prières; je demanderai à Dieu de vous rendre l'enfant que vous pleurez; il m'entendra et il m'exaucera, madame la marquise, oui, il m'exaucera!

Mme de Saulieu prit Geneviève dans ses bras et la serra à l'étouffer. Alors toutes deux éclatèrent en sanglots et se tinrent longtemps embrassées.

Un quart d'heure après, la voiture de la princesse Mélikoff sortait de la cour de l'hôtel. Quand la large porte cochère se fût refermée, la marquise dit à sa femme de chambre:

—Il me semble que, maintenant, tout me manque. Ah! Dorothée, cette enfant emporte avec elle la moitié de mon cœur et la moitié de mon âme!

VI

MONSIEUR LIONNET.

Après avoir laissé éclater ses sentiments haineux et jaloux dans toute leur violence, non pour la première fois, hélas! mais pour la dernière fois en présence de Geneviève, Mme Lionnet s'était retirée dans sa chambre et couchée, sans même se demander ce qu'allait faire la malheureuse enfant qu'elle venait de chasser de sa maison.

Le lendemain, à son lever, sa femme de chambre lui apprit que Geneviève avait disparu, que son lit, non défait, indiquait qu'elle ne s'était pas couchée la veille et que, certainement, elle s'était enfuie au milieu de la nuit.

Mme Lionnet laissa parler la femme de chambre sans manifester la moindre surprise, mais éprouvant intérieurement une vive satisfaction.

Elle ne songea ni à la situation douloureuse et désespérée dans laquelle devait se trouver la jeune fille, ni aux conséquences que pourrait avoir pour elle-même le départ de Geneviève.

Elle ne voyait qu'une chose; la jeune fille n'était plus chez elle, n'y reviendrait plus; elle en était enfin débarrassée!

Cependant elle fit appeler tous les domestiques et leur défendit, d'une façon absolue, de dire à qui que ce soit que Geneviève avait quitté la maison.

Comme nous l'avons dit, Albert était sorti, un instant avant la scène terrible, pour aller rejoindre quelques amis; malgré les recommandations de sa mère, il n'était rentré que vers trois heures du matin. Il se leva tard, se rendit aussitôt à son travail et ignora le départ de celle qu'il appelait sa sœur jusqu'à l'heure du déjeuner.

Ne la voyant pas se mettre à table, comme d'habitude, il fut très surpris et demanda à sa mère:

—Où donc est Geneviève?

—Elle est partie, répondit froidement Mme Lionnet.

—Partie! partie où?

—Je n'en sais rien; elle n'a pas couché ici la nuit dernière; elle a dû s'en aller, m'a dit la concierge, entre onze heures et minuit.

Le jeune homme, frappé de stupeur, était devenu affreusement pâle.

—Ah! ma mère, dit-il d'un ton douloureux, j'ai peur de comprendre.... oui, j'ai peur de deviner ce qui s'est passé, hier soir, entre vous et Geneviève.

—Eh bien, oui, répliqua sourdement Mme Lionnet, je lui ai dit son fait, je lui ai dit que je ne pouvais plus la voir devant mes yeux; elle a compris et elle est partie.

—Mon Dieu, mais c'est épouvantable! exclama Albert.

Alors la mère crut devoir apprendre à son fils, pensant le calmer ainsi, que Geneviève n'était pas sa sœur, que c'était la fille d'une femme inconnue qu'elle et M. Lionnet avaient recueillie toute petite et élevée par charité.

Albert ne pouvait en croire ses oreilles, mais il fallait bien ajouter foi aux paroles de sa mère, se rendre à l'évidence. Seulement, en faisant cette révélation, Mme Lionnet s'aperçut avec effroi qu'elle n'était parvenue ni à justifier sa conduite aux yeux de son fils, ni à adoucir la profonde douleur qu'il éprouvait.

—Soit, ma mère, répondit-il en pleurant, Geneviève n'était ici qu'une étrangère, une pauvre fille élevée par charité, mais je l'aimais, je l'aime, entendez-vous bien, ma mère, je l'aime comme si elle était réellement ma sœur! Ah! ma mère, c'est mal ce que vous avez fait, c'est bien mal!

Mme Lionnet parut sensible au reproche et au blâme de son fils.

—D'ailleurs, fit-elle, comme si elle avait voulu s'excuser, il y a longtemps déjà qu'elle avait l'intention de s'en aller.

—C'est affreux, murmura le jeune homme, accablé; être partie ainsi, au milieu de la nuit!... Mon Dieu! que peut-elle être devenue? Et mon père, que va-t-il dire?

—Ne t'inquiète pas de ce que pourra penser et dire ton père; d'ailleurs, tu n'es pour rien dans la chose.

—Ah! ma mère, si j'avais été ici, ce malheur ne serait pas arrivé.

—Albert, tu n'aurais rien empêché; je te dis encore une fois qu'il y a longtemps qu'elle voulait s'en aller.

Le jeune homme comprit qu'il n'y avait pas à discuter avec sa mère.

Ils se mirent à table; mais, après avoir mangé un peu du premier plat, Albert, sentant les sanglots lui monter à la gorge, se leva brusquement, et, sans rien dire à sa mère, courut s'enfermer dans son bureau. Là, cessant de se contenir, il se mit à sangloter. Et, en pensant à Geneviève, à tous les bons conseils qu'elle n'avait jamais cessé de lui donner, il se jura à lui-même de rompre avec ses amis de plaisir, de résister dorénavant à tous les entraînements dangereux et de se donner entièrement au travail, afin de se montrer digne de son père et de devenir, comme lui, un homme utile.

Comme on le voit, ayant l'esprit frappé du malheur de Geneviève, Albert sentait avec plus de force que jamais l'heureuse influence qu'elle avait exercée sur lui.

* * *

[illegible] Geneviève, vers trois heures de l'après-midi, M. Lionnet rentra à Paris. Il revenait tout joyeux; le résultat de son voyage dépassait ses espérances.

Quand il eut mis pied à terre devant sa maison, il s'étonna de ne voir personne venir à sa rencontre; cependant il avait annoncé par dépêche l'heure exacte de son arrivée. Quoi, ni son fils, ni Geneviève! Il se sentit désagréablement impressionné, et, au lieu de monter immédiatement dans les appartements, il se rendit dans les ateliers. Il les parcourut regardant d'un œil distrait les [illegible] ouvriers et répondant à peine [illegible] breux: "Bonjour M. Lionnet" [illegible] arrivaient de toutes parts.

Quand il passa devant Chéron, le vieil ouvrier posa l'outil qu'il avait à la main, s'approcha respectueusement de son patron, tira de sa poche la lettre de Geneviève soigneusement enveloppée dans une moitié de journal, et la tendit en disant:

—Monsieur Lionnet, cette lettre est de Mlle Geneviève, qui m'a chargé de la remettre en vos mains à votre retour de Bordeaux.

Le négociant ne chercha pas à dissimuler sa surprise. Déjà il avait le pressentiment de quelque malheur.

—Une lettre de Geneviève! fit-il, qu'est-ce que cela signifie?

—Je ne sais pas, monsieur Lionnet.

—Quand ma fille vous a-t-elle remis cette lettre?

—Il y a trois jours, le soir de votre départ pour Bordeaux. Mlle Geneviève est venue me l'apporter chez moi, la nuit.

—La nuit?

—Oui, monsieur Lionnet; nous étions couchés, je me suis relevé; il était plus de onze heures.

—Oh! fit le négociant.

Et de nouveau il se demanda [illegible]

—Qu'est-ce que cela signifie?

—C'est bien, Chéron, [illegible] il à haute voix, je vous [illegible]

[illegible]